

## **LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Le conseil de la municipalité de Saint-Magloire siège en séance ordinaire ce 1<sup>er</sup> juin 2020 par voie visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

Tous formant quorum, sous la présidence de son honneur la Mairesse :  
Madame Marielle Lemieux.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale Dany Robert qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et Yves Lapointe, employé municipal y est également présent.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**01-06-20**

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'employé municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'employé municipal puisse y participer par visioconférence.

ADOPTÉE

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

**02-06-20**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation séance par visioconférence
2. Ouverture de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020
5. Approbation des comptes à payer
6. **ADMINISTRATION :**  
 NOTE Remise du rapport budgétaire de mai 2020  
 NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers  
 INFO **Suivi au procès-verbal**  
 6.1 Droit de passage motoneige  
 INFO Programme d'emploi d'été & Desjardins  
 INFO Commandite EDF  
 6.2 Adoption règlement # 343-20 Taux d'intérêt  
 6.3 Permission spéciale garage de toile  
 6.4 Déchetterie  
 6.5 Fonds réservés Fête nationale  
 6.6 Divertissement mobile musical  
 DÉPÔT Rapport annuel sur la gestion contractuelle  
 6.7 CCU  
 INFO Disponibilité PSPS (politique de soutien aux projets structurants)  
 6.8 Projet projecteur, écran PSPS  
 6.9 Engagement monitrice terrain de jeux  
 6.10 Assemblée générale du carrefour jeunesse emploi  
 7. **VOIRIE :**  
 7.1 Entériner Travaux rang du lac  
 7.2 Travaux rang St-Cyrille  
 7.3 Travaux rang St-Anselme  
 7.4 Demande subvention travaux rang St-Armand  
 7.5 Acceptation soumission gravier  
 7.6 Acceptation soumission asphaltage dans le village  
 INFO Travaux MTQ  
 7.7 Acceptation coût supplémentaire garage  
 8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**  
 8.1 Acceptation soumission travaux prolongement réseau route 281  
 8.2 Mandat surveillance des travaux de prolongement route 281  
 INFO Autorisation prélèvement eau souterraine puits SM 16-1  
 8.3 Avis de motion & présentation règl. # 344-20 connexion puits SM 16-1  
 9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE**  
 9.1 Construction nouvelle salle de bain avec douche – dépôt PSPS  
 10. **COMITÉ ET LOISIRS**  
 10.1 Jardin entre Ciel & Terre  
 11. **CORRESPONDANCE :**  
 11.1 Carte de remerciement  
 12. **VARIA:**  
 13. Période de questions  
 14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

03-06-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

04-06-20

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 84 829.64\$ pour juin 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION :**

NOTE

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de mai est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE

**Rapport des conseillers responsables de différents dossiers**

Mme la mairesse informe le conseil des réunions auxquelles elle a assisté par visioconférence

05-06-20

**Suivi au procès-verbal de mai 2020**

**Droit de passage motoneige**

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** Le Club motoneige des Etchemins à utiliser le rang Saint-Léon sur toute sa longueur excepté le premier kilomètre pour relocaliser le sentier 55 suite à des problèmes d'excavation dans l'ancien tracé au bout du rang St-Anselme.

**D'AUTORISER** la mairesse Marielle Lemieux et la directrice générale Dany Robert à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Magloire l'entente autorisant Le Club motoneige des Etchemins à utiliser le rang Saint-Léon comme sentier de motoneige.

**QUE** ce droit de passage est donné pour un an, renouvelable d'année en année.

**QUE** ce droit de passage est temporaire et la municipalité peut l'arrêter en tout temps.

ADOPTÉE

**PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA & DESJARDINS**

Nos deux demandes au programme d'emplois d'été Canada ont été acceptées. Soit pour le terrain de jeux et l'autre pour le jardin et l'embellissement. La demande déposée chez Desjardins a été refusée.

INFO

**COMMANDITE EDF**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

06-06-20

**ADOPTION RÈGLEMENT 343-20 CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ADOPTER** le règlement # 343-20.

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 EN PÉRIODE DE COVID-19**

Le taux d'intérêt du règlement numéro 337-19 est suspendu et est fixé à « 0 % » jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Le présent règlement a effet pour le 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales du 1<sup>er</sup> mai seulement (pour les taxes 2020).

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

---

Marielle Lemieux, mairesse

---

Dany Robert, directrice générale

Avis de motion le 4 mai 2020

Présentation le 4 mai 2020

Adopté le 1<sup>er</sup> juin 2020

Avis public le 2 juin 2020

**07-06-20**

**PERMISSION SPÉCIALE GARAGE DE TOILE**

**CONSIDÉRANT QU'**un propriétaire de terrain a fait une demande au conseil municipal pour avoir la permission pour monter un garage de toile au centre de leur terrain qui leur servira d'abris et d'atelier pour leurs travaux en vus de la construction prochaine;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** l'installation temporaire d'un garage double en toile pour permettre à M. Claude Lacroix de travailler et abriter des matériaux en vus de leur construction prochaine.

ADOPTÉE

**08-06-20**

**DÉCHETTERIE**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'OUVRI**R l'Éco centre les mercredis de 15h à 18h à compté du 1<sup>er</sup> juillet prochain pour permettre aux gens d'avoir plus d'accès à celui-ci.

ADOPTÉE

09-06-20

**FONDS RÉSERVÉ FÊTE NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu un montant de 350\$ pour l'activité de fabrication de cerfs-volants lors de la fête nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci ne peut avoir lieu à cause du Covid-19;

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE RÉSERVER** ce montant de 350\$ dans le fonds réservé pour la fête Nationale.

ADOPTÉE

10-06-20

**DIVERTISSEMENT MOBILE MUSICAL**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'ENGAGER** messieurs Sylvain Asselin & Michel Lapointe pour un divertissement mobile musical le 24 ou 27 juin prochain pour la fête Nationale. Le tout se fera dans une remorque que ceux-ci fourniront, sera d'une durée de 2h à 2½h au coût de 1 200\$. Ils sillonneront les rues de la Municipalité. Arrêteront dans le stationnement du Manoir des Sages.

La Municipalité fournira une escorte en avant et à l'arrière du divertissement mobile musical pour la sécurité.

ADOPTÉE

DÉPÔT

**RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale dépose au conseil municipal le rapport annuel sur la gestion contractuelle.

11-06-20

**CCU**

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait

considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés.

**CONSIDÉRANT QUE** la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

**CONSIDÉRANT QU'**il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorisés gouvernementales.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution,

**QUE** le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 a été respecté (consultation écrite);

**QU'**un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

**QUE** les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 13, rue de la Caisse, à l'attention de Dany Robert, directrice générale ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

**QU'**une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le comité consultatif d'urbanisme aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ADOPTÉE

INFO

**DISPONIBILITÉ PSPS (POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS)**

La directrice générale informe le conseil municipal de la disponibilité budgétaire pour la Politique de soutien aux projets structurants (enveloppe réservée pour 2020-2024) soit un montant de : 38 290.41\$.

12-06-20

**AMÉLIORATION DE LA SALLE MUNICIPALE (système de son)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire souhaite réaliser le projet «*Amélioration de la salle municipale- système de son*» dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal recommande d'octroyer une somme de 4 694\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jonathan Goupil, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le financement se fasse de la façon suivante :

- Un montant correspondant à 80 % du projet, soit 4 694\$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de la *Politique de soutien aux projets structurants* de la Municipalité;
- Un montant correspondant à 20 % du coût total du projet, soit de 1 173\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par la Municipalité de Saint-Magloire;

**QUE** Mme Dany Robert, Directrice générale de la municipalité de Saint-Magloire, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

13-06-20

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** la mairesse Marielle Lemieux à assister à l'assemblée générale du carrefour jeunesse-emploi le 17 juin prochain à 9h sur la plateforme zoom.

ADOPTÉE

14-06-20

**ENGAGEMENT ANIMATRICE TERRAIN DE JEUX**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ENGAGER** Brittany Turgeon comme animatrice pour le terrain de jeux de Saint-Magloire à l'été 2020, en association avec le *Terrain de jeux unifiés Saint-Magloire/Saint-Camille/Sainte-Sabine*;

ADOPTÉE

**VOIRIE**

15-06-20

**ENTÉRINER TRAVAUX DE VOIRIE**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ENTÉRINER** les travaux de voirie nécessaire dans le rang du Lac, près du numéro civique 243 par les Entreprises Forestières Saint-Magloire. Les argents nécessaires pour effectuer ces travaux seront pris dans le fond réservé de Carrière-Sablère. La clôture autour de la borne sèche sera refaite. Des travaux jugés urgent dans le rang de Bellechasse, St-Hilaire ont également été faits. Pour ces travaux le budget utilisé est celui d'entretien chemins.

ADOPTÉE

16-06-20

**SUBVENTION VOIRIE AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DEMANDER** à WSP, génie-conseil de nous faire une offre de service pour les travaux dans le rang St-Cyrille et la finition du rang du Lac (capacité portante et profilage du rang) en vue de l'asphaltage ou du traitement de surface, de faire l'estimation de ceux-ci, de déposer le projet dans le programme Aide à la Voirie locale.

ADOPTÉE

17-06-20

**TRAVAUX RANG ST-CYRILLE**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ENGAGER** S.D. Ménard inc. pour faire les travaux dans le rang St-Cyrille soit changer 11 ponceaux, creuser les fossés & le transport de rebut. Un budget de 100 000\$ est prévu pour ces travaux et sera pris dans l'entretien des chemins.

**D'ENGAGER** Sylvain Bédard du Groupement Forestier pour le changement de ponceaux à temps partiel au coût de 65\$/h sans frais de kilomètre.

18-06-20

**TRAVAUX RANG SAINT-ANSELME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une subvention sur 3 ans de 30 000\$ pour des travaux dans le rang Saint-Anselme;

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les Entreprises Forestières Saint-Magloire fassent les travaux pour changer un ponceau et le creusage des fossés. Nous devons utiliser le marteau piqueur à certains endroits dans le rang. Nous ajouterons 25 voyages de gravier dans ce rang.

ADOPTÉE

19-06-20

**SOUMISSION GRAVIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des prix pour 240 voyages de gravier dans divers rangs de la Municipalité aux trois entrepreneurs de Saint-Magloire;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'OCTROYER** le contrat de 240 voyages de gravier 0 ¾ tamisé (chargé, livré, étendu et nivelé) aux Excavations Paul Labrie inc. au coût de 36 940\$ taxes en sus;

**QU'UN** test de granulométrie sera fait avant de commencer les travaux pour s'assurer de la conformité du gravier.

**QUE** des tests peuvent être faits en tout temps par les employés municipaux pour s'assurer de la conformité du gravier;

**QUE** la non-conformité du gravier constatée par les employés municipaux, entre autres, un trop grand pourcentage de sable, entraînera la résiliation immédiate du contrat pour les travaux de voirie, et ce, sans aucun préavis;

**QUE** la présente résolution soit considérée comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

**20-06-20**

**ASPHALTAGE DANS LE VILLAGE**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la soumission d'Asphalte Nicolas Lachance inc. pour de l'asphaltage dans le village au coût de 21 569.80\$ taxes en sus. Il y aura une partie qui devra être fait manuellement.

ADOPTÉE

**21-06-20**

**TRAVAUX RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE FAIRE** les travaux dans la rue principale près du numéro civique 82 & 86 pour que l'écoulement des eaux pluviales se fasse de façon adéquate et non sur les terrains de ces deux résidences.

ADOPTÉE

**INFO**

**TRAVAUX MTQ**

Le directrice générale informe le conseil des travaux qui seront effectués sur la route 281 à l'été 2020 par le Ministère des Transports.

**22-06-20**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES PROJET GARAGE**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** les honoraires supplémentaires requis en structure, mécanique et architecture pour finaliser les documents d'appel

d'offres pour la construction du garage. En structure le coût est de : 6 195\$, en électromécanique : 6 120\$, en architecture révision du concept 3D et estimation des coûts : 4 045\$ et plan, devis définitifs supplément de : 6 500\$

ADOPTÉE

### **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

23-06-20

#### **OUVERTURE SOUMISSION TRAVAUX PROLONGEMENT RÉSEAUX ROUTE 281**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture de cinq soumissions le 12 mai dernier pour le prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égout sur la route 281;

Il est proposé par Jonathan Goupil,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la soumission des Constructions de l'Amiante inc. au montant de 541 566.60\$ taxes exclues pour le prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égout sur la route 281 considérant que tous les documents administratifs demandés au devis étaient conformes.

ADOPTÉE

24-06-20

#### **MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ROUTE 281**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour la surveillance des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc & d'égout sur la route 281;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ont été examinées pour la conformité de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Martine Rouillard;  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** la soumission de WSP pour la surveillance du prolongement des services sur la route 281 au montant de 55 600\$ taxes non incluses tel que décrit dans l'offre de services P20-11021-26.

ADOPTÉE

INFO

#### **AUTORISATION PRÉLÈVEMENT EAU SOUTERRAINE PUIITS SM 16-1**

Nous avons eu l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de raccordement et exploitation du puits SM16-1 avec l'exploitation de deux sites de prélèvement d'eau souterraines désignées captage Est et captage Ouest.

AVIS MOTION

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 344-20 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Martine Rouillard relativement à l'adoption ultérieure du règlement d'emprunt # 344-20

décrétant des travaux d'alimentation en eau potable (raccordement du Puits SM16-1 au réservoir d'eau brute).

Dépose le projet du règlement numéro : 344-20 intitulé travaux d'alimentation en eau potable (raccordement du Puits SM16-1 au réservoir d'eau brute).

### **SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :**

25-06-20

#### **INVESTISSEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de sécurité civile a été adopté par les municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine en novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que les investissements à réaliser par les 5 municipalités pour les centres de coordination et d'hébergement totalisent une somme de plus de 125 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que chacune des 5 municipalités participantes a reçu une aide financière de 16 500\$ du ministère de la Sécurité publique pour élaborer le plan de sécurité civile à condition toutefois d'y investir une somme de 2 900\$ pour un total de 97 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 13 000\$ a déjà été investi dans ce plan de sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des municipalités serait disposé à investir une somme de 6 750\$ pour l'acquisition d'oreillers et de matelas pour 10 personnes, et ce, pour chacune des 5 municipalités ;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 5 000\$ pourrait être réservé pour les opérations et/ou les investissements à venir de l'Organisation municipale de sécurité civile ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire accepte que le solde de 72 250\$ à investir soit réparti à parts égales entre chacune des municipalités soit 14 450\$ ;

**QUE** ce montant devra être investi dans les projets de sécurité civile à réaliser par chacune des 5 municipalités participantes ;

**QU'**une preuve de ces investissements devra être transmise à l'Organisation municipale de sécurité civile ;

**QUE** les dépenses excédentaires au montant de 14 450\$ devront être assumées par la municipalité concernée, et ce, à même le montant prévu à cet effet à son budget et/ou par une demande d'aide financière à demander dans le cadre du programme PSPS de la MRC des Etchemins et/ou par une combinaison de ces 2 sources de financement.

ADOPTÉE

26-06-20

### **CONSTRUCTION SALLE DE BAIN AVEC DOUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire souhaite réaliser le projet «Aménagement salle de bain & douche dans la salle municipale» dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal recommande d'octroyer une somme de 3 592\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Steve Lapointe, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le financement se fasse de la façon suivante :

- Le projet coût au total : 18 042\$ taxes nettes;
- Un montant correspondant à 19.909 % du projet, soit 3 592\$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de la *Politique de soutien aux projets structurants* de la Municipalité;
- Un montant correspondant à 80.091 % du coût total du projet, soit de 14 450\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par la Municipalité de Saint-Magloire;

**QUE** Mme Dany Robert, Directrice générale de la municipalité de Saint-Magloire, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

### **COMITÉ & LOISIRS**

#### **TERRAIN DE JEUX, SERVICE DE GARDE**

Le conseil municipal est d'accord à ce qu'il y ait un terrain de jeux unifiés avec service de garde cette année malgré la Covid-19

27-06-20

### **JARDIN ENTRE CIEL & TERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Euréka Simard a pris la décision de ne plus s'occuper du Jardin entre Ciel & Terre pour l'été 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit d'entretenir ce jardin malgré le départ de l'herboriste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE CONFIER** le Jardin entre Ciel & Terre à Mme Claire Maurice et ces bénévoles pour l'entretien du Jardin pour l'été 2020.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCE**

Une carte de remerciement est lue au conseil venant de Mme Francine M. Chabot pour avoir présenté sa candidature pour recevoir la Médaille du Lieutenant Gouverneur du Québec pour son implication dans notre municipalité.

28-06-20

**VARIA**  
**OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'OUVRI**R le bureau municipal aux citoyens à compter du 2 juin  
2020.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne nous est parvenue par courriel.

29-06-20

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 20h06

ADOPTÉE

**RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> juin 2020**

« Je, Marielle Lemieux, Mairesse, ai approuvé toute et chacune des  
résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article  
142 (2) C.M. ».

\_\_\_\_\_  
Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Dany Robert  
Directrice générale